

Numéro du BEEFP 92-017

Pekisco (Alberta)

**Hangar à charbon (bâtiment 23)**

Ranch Bar U

Le hangar à charbon, bâtiment 23, est associé à la maison du contremaître Pearson. Bien que la date exacte de sa construction soit inconnue, il aurait été construit dans les années 1920 dans le secteur résidentiel du ranch, puis déplacé à son emplacement actuel avant 1940. Il est un élément du lieu historique national du ranch Bar U. Parcs Canada est l'agence responsable de cet édifice. Consulter le rapport 92-017 du BEEFP.

**Raisons de la désignation**

Le hangar à charbon, à titre d'élément du complexe du ranch Bar U, a obtenu la désignation d'«édifice classé» en raison des liens historiques de ce bâtiment avec l'ensemble du ranch, des qualités exceptionnelles de l'emplacement et du cadre, ainsi que de sa contribution à la qualité esthétique générale du complexe.

Le ranch Bar U est associé de près à l'évolution de l'élevage en Alberta. À titre d'élément du complexe du ranch Bar U et de bâtiment accessoire associé à la maison du contremaître Pearson, le hangar à charbon a contribué à cette évolution. Le bâtiment est également associé au nom de George Lane, important éleveur albertain, embauché en 1884 à titre de contremaître du ranch, qui a dirigé le ranch de 1902 à 1925. Le hangar à charbon est finalement associé à Patrick Burns, qui achetait le ranch Bar U en 1927 pour étendre son vaste empire du bétail. Burns, un pilier de l'industrie de la transformation des viandes dans l'Ouest canadien au milieu des années 1920, a été reconnu comme un personnage d'importance nationale.

À titre d'élément d'un ensemble cohérent de bâtiments disposés de façon très fonctionnelle dans un cadre naturel simple et splendide, le hangar à charbon contribue au cachet du ranch Bar U. Le bâtiment est situé derrière la maison du contremaître Pearson, tout comme le garage à véhicules et les toilettes extérieures, à l'intérieur du secteur résidentiel et de la direction. L'aspect visuel de ces bâtiments accessoires rehausse la fonction et l'importance de la maison du contremaître Pearson à l'intérieur du ranch.

Le hangar à charbon, de conception simple et fonctionnelle, contribue au caractère utilitaire du ranch, et il s'intègre bien aux autres bâtiments du ranch Bar U.

Numéro du BEEFP 92-017

Pekisco (Alberta)

**Hangar à charbon (bâtiment 23)**

Ranch Bar U

**Éléments caractéristiques**

Le caractère patrimonial du hangar à charbon situé derrière la maison du contremaître Pearson réside dans la nature utilitaire de sa forme, dans l'équilibre de ses lignes, dans ses matériaux, portes et fenêtres ainsi que dans ses finitions extérieures et son cadre.

La forme simple et l'équilibre des lignes du hangar à charbon témoignent de sa fonction utilitaire. Le hangar à charbon a des murs de colombages avec un revêtement biseauté, une technique de construction employée pour de nombreux bâtiments du ranch à partir de 1906. Il est aussi recouvert de bardeaux d'asphalte gravement détériorés. Son toit à pignon est revêtu de bardeaux de cèdre calibrés. La disposition du hangar à charbon est celle d'un hangar d'entreposage ordinaire, comportant une seule entrée à une extrémité du mur latéral face au sud. Les couleurs du hangar (murs rouges et garnitures blanches) respectent la tradition pour les bâtiments de ranch dans les Prairies et créent un lien visuel avec les autres bâtiments de l'emplacement. Des toilettes extérieures avec un toit à pignon sont adjacentes à l'extrémité du pignon situé du côté ouest du hangar. Si des réparations étaient nécessaires, il faudrait respecter les matériaux utilisés, la qualité du travail des artisans, les fixations et les marques laissées par les outils.

Tout développement de l'emplacement devrait chercher à en préserver le caractère fonctionnel et respecter les parcours établis d'accès et de circulation sur l'emplacement. Toute modification de la circulation ou de l'accès devrait s'inspirer des habitudes historiques touchant le déplacement des véhicules motorisés et des piétons. Les liens entre le hangar à charbon, le garage à véhicules, les toilettes extérieures, ainsi que la maison du contremaître Pearson et les autres bâtiments sur l'emplacement, devraient être préservés.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

2000.03.27

Traduction